

TARIFS ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

TARIF ANNUEL

	Commune d'Aix-sur-Vienne	Hors Commune
FORMATION MUSICALE (solfège) OU CYCLE D'ÉVEIL MUSICAL		
Scolaires/Adolescents/Étudiants	130 €	227 €
Adultes	212 €	371 €
PRATIQUE INSTRUMENTALE avec accès au cours d'instrument, formation musicale (solfège), musique d'ensemble, chant et ensemble vocal		
Scolaires/Adolescents/Étudiants	295 €	516 €
Adultes	475 €	831 €
PRATIQUE COLLECTIVE VOCALE Ensemble vocal		
Tarif unique	108 €	189 €
PRATIQUE COLLECTIVE INSTRUMENTALE Orchestre de l'école de musique		
Tarif unique	16 €	16 €
LOCATION D'INSTRUMENT Location possible uniquement si l'élève concerné participe aux cours dispensés par l'Ecole municipale de Musique		
Tarif unique	117 €	205 €
COURS SUPPLEMENTAIRE D'INSTRUMENT		
Tarif unique	147 €	258 €

- ❖ **Scolaires/Adolescents/Étudiants** : - de 18 ans au 31 décembre de l'année scolaire + personnes titulaires de la carte étudiant
- ❖ **Adultes** : + de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année scolaire

ABATTEMENTS - Hors inscription en pratique collective instrumentale (orchestre de l'école de musique) :

- 10% pour deux inscriptions dans la même famille
- 15% pour trois inscriptions dans la même famille
- 20% pour quatre inscriptions dans la même famille

REGLEMENT :

La facturation annuelle s'établit suivant un rythme trimestriel.

Le règlement peut être effectué par :

- chèque bancaire ou postal établi à l'ordre du Trésor Public
- mandat ou virement sur le compte bancaire du Trésor Public
- paiement en ligne (<https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/accueilportail.web>)